

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 FEVRIER 2013

L'an deux mil treize, le vingt cinq Février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRUNET Joël, Maire

PRESENTS: BRUNET Joël, LUCCHINI Michel, JUILLARD Evelyne, THIBAUD Jean-Pierre, RICHER Jean-François, CHOLLET Colette, AUBRY Claude, BREVET Jean-Michel, BUFFARD Franck, DUBRUC Yves, LAZARE Sébastien, MOUSSET Farida, OLIVE Michel, VINCONNEAU Eric

ABSENTE qui a donné pouvoir : LHOTE Annick à JUILLARD Evelyne

ABSENT Excusé : LEMEUNIER Alain

ABSENTE : CORTINOVIS Annick

Date de la convocation : 18/02/13

A été nommé secrétaire de séance : Mr BREVET Jean-Michel

Avant de commencer la séance, Mr le Maire donne la parole à Mr Jean-Pierre THIBAUD

Mr Jean-Pierre THIBAUD rappelle à l'assemblée l'ordre du jour prévu initialement et notamment l'examen pour approbation du bilan de concertation et dossier de création de la zone d'aménagement concerté.

Pour des raisons administratives concernant la procédure, ces deux thèmes ne pourront être abordés et approuvés dans cette séance.

Il propose de les reporter à une date ultérieure et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la proposition de Mr THIBAUD Jean-Pierre et décide de reporter ces décisions à une date ultérieure.

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le conseil municipal a délibéré sur les points suivants :

AFFECTATION DES RESULTATS EXCEDENTAIRES DU SERVICE COLLECTE ET TRANSFERT DES EAUX USEES AU STEASA

Mr THIBAUD Jean-Pierre rappelle que par 6 voix contre, 4 voix pour et 6 abstentions, le conseil municipal a dans sa séance du 17 Décembre 2012, émis un avis défavorable au transfert de l'excédent résultant du compte administratif 2012 du budget annexe de l'assainissement de la commune au STEASA.

Il souhaite rappeler à l'assemblée que les travaux engagés sur l'année 2012 par la commune sur le réseau assainissement : Rue du Stade pour un montant de 119 486 38€ TTC et équipement des postes communaux de refoulement des eaux usées de Téléalarmes, pour un montant de 32 890€ TTC ont été financés par un emprunt, et mandatés en partie sur le budget annexe de l'assainissement 2012.

Ces opérations ayant été transférées au STEASA au 1er Janvier 2013, il confirme à l'assemblée que l'excédent résultant du compte administratif 2012 provient pour l'essentiel, de la partie non consommée de l'emprunt contracté par la commune pour financer ces travaux, c'est pourquoi, afin d'être cohérent vis à vis du STEASA, il propose à l'assemblée de reprendre la précédente délibération et de se prononcer favorablement au transfert de l'excédent sachant que le STEASA devra poursuivre les mandatements de ces travaux actuellement en cours.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 10 voix pour, 3 CONTRE et 2 ABSTENTIONS

– **DECIDE** de transférer en totalité l'excédent du compte administratif 2012 du service collecte et transfert des eaux usées de la commune au STEASA

SUBVENTION /STEASA

Vu la décision prise ci-dessus, et afin que le STEASA puisse mandater le solde des marchés en cours,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour,

- **DECIDE** de verser une subvention d'un montant de 45 000€ au STEASA, dans l'attente du vote du budget primitif 2013.

TRAVAUX AMENAGEMENT SALLE DE CLASSE ET LOCAUX A USAGE ASSOCIATIF ET EDUCATIF

Mr le Maire-Adjoint en charge du dossier rappelle au Conseil Municipal la délibération n°01/12/12 du 3 Décembre 2012 approuvant la mission de maîtrise d'oeuvre présentée par le cabinet d'architecture **PARTICULE ARCHITECTURE** pour un montant de **24 800€ HT**

Après examen, il apparaît que cette commande ne prenait pas en compte la mission de l'économiste. Celle-ci venant compléter la mission de maîtrise d'oeuvre de l'architecte, Mr le Maire-Adjoint propose d'annuler la délibération prise ultérieurement et d'approuver la nouvelle mission proposée, fixant le montant prévisionnel des travaux à 300 500€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour et 1 Abstention

– **ACCEPTE** le contrat de maîtrise d'oeuvre ci-dessus pour un montant total de **36 060€ HT**

– **AUTORISE** Mr le Maire à lancer un appel d'offres dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour ces travaux

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

par 15 voix pour DECIDE de créer un poste d'adjoint technique affecté aux services techniques à raison de **35 heures** par semaine

par 13 voix pour, 2 abstentions DECIDE de créer un poste d'adjoint technique affecté aux services de l'école, de la cantine et de la salle polyvalente à raison de **24 heures** par semaine.

INDEMNITES D'EXERCICE DE MISSIONS DES PREFECTURES // D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

(IEMP et IAT)

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 1 abstention

– **DIT** que les primes et indemnités cesseront d'être versées en cas d'indisponibilité impliquant une absence continue supérieure à **12 mois** et ce, **uniquement pour les accidents de service.**

PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour

- **DECIDE** de participer financièrement à compter du **1^{er} Mars 2013** dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la complémentaire santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents.

- **DECIDE** de verser une participation mensuelle de **20 €** à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée.

MODIFICATION BAUX RURAUX

Dans le cadre du projet d'installation d'un parc photovoltaïque, et comme accepté par les exploitants agricoles, il convient de résilier la location de la parcelle ZK 114 (ancienne ZK 56) consentie aux exploitants agricoles.

En contre-partie, la commune propose de leur attribuer la parcelle ZB16, d'une superficie totale de 5ha 14a, soit 1ha 71a/Agriculteur, située au lieu-dit « En Morte Nivet ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour

- **ACCEPTE** les propositions ci-dessus et charge Mr le Maire d'établir les avenants correspondants

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 25 FEVRIER 2013

AVENANTS BAIL « LES SERRES DU BUGEY »

Après exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour

- **ACCEPTE** de louer par bail emphytéotique à la EARL « LES SERRES DU BUGEY », deux parcelles supplémentaires à prendre dans la parcelle ZK 114, comme suit :
 - ZK 114p1 d'une superficie de 5 000m2 environ
 - ZK 114P2 d'une superficie de 3 300m2 environ

ASSURANCE TRANSPORTS SCOLAIRES/ANATEEP

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles les enfants fréquentant l'école de la commune sont acheminés.

Pour ce faire, un service de cars est assuré, il convient donc de souscrire un contrat qui a pour objet la garantie des risques résultant de l'organisation par les collectivités.

Mr le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de signer le contrat présenté par A.N.A.T.E.E.P

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour

- ACCEPTE le contrat présenté par l' A.N.A.T.E.E.P pour une durée de **1 AN**.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN // COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLETC)

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 15 voix pour

- **DESIGNE** Mr Jean-Pierre THIBAUD, représentant de la commune à la commission locale d'évaluation des charges financières à la CCPA

CHANGEMENT D'ENTITE SCP PLANITER- PRUNIAUX- GUILLER

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour

- **PREND** acte que **PATRICK PLANTIER**, **Géomètre-Expert** s'est substitué à la de la SCP PLANTIER- PRUNIAUX - GUILLER en date du 1er Octobre 2012

COUPES DE BOIS 2013

Mr Jean-François RICHER, Maire-Adjoint donne lecture au Conseil Municipal des propositions de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2013 dans les forêts soumises au Régime forestier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour

- **DESIGNE** comme GARANTS, pour le partage sur pied des bois d'affouage,

Jean-François RICHER
Michel LUCCHINI
Evelyne JUILLARD

- **FIXE** le montant de la coupe de bois à **35 €**

- **AUTORISE** Mr le Maire à encaisser les sommes correspondantes sur le budget **CCAS**.

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRES SCOLAIRES

La réforme des rythmes éducatifs à l'école primaire et maternelle entrera en application à la rentrée 2013. Il conviendra avant le 31 Mars prochain que la commune se positionne par rapport à ces nouveaux rythmes scolaires.

Avant de prendre toute décision, il apparaît opportun de connaître l'avis des enseignants et des parents d'élèves.

Prévoir une réunion dans les prochaines semaines.

IIFORMATION/LITIGE/PROBLEME DE VOISINGAGE

Plainte du voisinage dans le quartier de Cormoz concernant les nuisances occasionnées par une entreprise ayant son siège social dans une zone urbanisable.

A voir si suites à donner.

INFORMATION/Parc Photovoltaïque/ STE LUXEL

La convention sera signée par Mr le Maire et la Ste LUXEL le 11 Mars 2013

AMENAGEMENT VOIRIE// RUE DE LA GROUA

Le Conseil Municipal, par 15 voix pour,

- **AUTORISE** Mr le Maire à lancer un appel d'offre dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement de voirie de la rue de la Groua.

FAIT A CHATEAU GAILLARD, le 27 Février 2013

Le Maire,
Joël BRUNET